



# Plan climat air énergie territorial de l'agglomération du Beauvaisis (2020-2026)





## Le mot de la présidente

*Les habitants de notre territoire en sont convaincus et nous interpellent quotidiennement à ce sujet : le changement climatique est une réalité, en Beauvaisis comme en France et dans le monde.*

*Je ne peux que me réjouir de cette prise de conscience. C'est une composante essentielle de l'indispensable mobilisation à laquelle nous sommes appelés, les uns et les autres. C'est même, j'en ai la conviction, la condition sine qua non aux changements d'habitudes et de comportements sans lesquels aucune politique, aucun projet ne pourront être efficaces.*

*Aujourd'hui, nos concitoyens veulent prendre toute leur part dans ce combat. Ils sont les bienvenus !*

*La démarche du plan climat air énergie territorial, qui a été confiée aux intercommunalités par la loi de transition énergétique d'août 2015, ne peut être que le fruit d'une collaboration étroite entre tous les acteurs de la société. Car nous ne bâtissons des actions efficaces, nous ne parviendrons à des résultats que collectivement.*

*La mise en œuvre d'un PCAET est un projet forcément ambitieux, tant est grande l'urgence de mettre en œuvre des démarches énergétiques pour freiner le réchauffement climatique, enclencher la transition énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.*

*Ce changement profond dans nos modes de vie induit l'émergence de nouveaux modes de consommation et de production, générateurs d'un modèle économique réinventé, créateur localement d'activité, de richesse et d'une réelle harmonie sociale.*

*Tous ces défis, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a l'ambition de les relever avec toutes celles et tous ceux qui le souhaitent. Les secteurs du logement et des mobilités, qui relèvent en partie de ses compétences, sont en effet les principales sources de gaz à effet de serre.*

*Nous sommes capables, grâce aux multiples possibilités d'action qui sont entre nos mains, d'impulser un modèle de développement sobre en carbone, attentif à la préservation de l'environnement et générateur d'une économie de proximité et d'une société bienveillante.*

*Ensemble, relevons le défi de la transition énergétique et écologique !*

**Caroline Cayeux**

Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis





## Table des matières

Qu'est-ce qu'un plan climat air énergie territorial ?

### Partie 1 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Présentation du territoire du Beauvaisis
2. Bilan des émissions territoriales de gaz à effet de serre
3. Séquestration du carbone
4. Bilan des émissions de polluants atmosphériques
5. Etat des lieux énergétique
6. Potentiels de réduction ou de développement
7. Vulnérabilité du territoire au changement climatique

### Partie 2 – ANIMATION TERRITORIALE

1. Une appropriation continue de la démarche
2. Une co-construction collective

### Partie 3 – STRATEGIE TERRITORIALE

1. Les objectifs supra-territoriaux
2. La synthèse des enjeux sur le Beauvaisis

3. Quelle vision du Beauvaisis en 2050 ?
4. Quels leviers et niveaux d'ambition en 2050 ?
5. La stratégie territoriale détaillée
6. Gaz à effet de serre : objectifs
7. Séquestration du carbone : objectifs
8. Qualité de l'air : objectifs
9. Synthèse des résultats de la stratégie 2050
10. Annexes

### Partie 4 – PLAN D' ACTIONS

1. Présentation synthétique du plan d'actions
2. Les impacts attendus du plan d'actions
3. Présentation détaillée du plan d'actions

### Partie 5 – OUTIL DE SUIVI ET D' EVALUATION

1. Les indicateurs d'évaluation du PCAET
2. Les indicateurs de suivi des actions







# Qu'est-ce qu'un plan climat air énergie territorial ?

Le changement climatique est l'un des enjeux majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Et même si les conséquences sont difficiles à évaluer avec précision, il est certain que le réchauffement climatique entraînera des bouleversements profonds, aussi bien sur l'environnement que sur l'organisation économique et sociale.

De par leur proximité avec la population et leur rôle d'organisation du territoire, les collectivités locales sont des acteurs clés de la lutte contre les dérèglements climatiques.

## 1 - DEFINITION

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est un document stratégique visant à réduire les impacts relatifs aux enjeux climatique, énergétique et de santé.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) place l'échelon de l'intercommunalité au cœur des politiques locales air-énergie-climat et a rendu obligatoire l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial pour les établissements publics à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

## 2 - OBJECTIFS

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Cet outil permet de définir des objectifs stratégiques, ainsi qu'un programme d'actions opérationnelles qui offre des réponses concrètes et chiffrées pour favoriser la sobriété énergétique, améliorer l'efficacité énergétique, augmenter la production d'énergie issue de ressources renouvelables, favoriser le stockage carbone, diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), évaluer les vulnérabilités, accompagner les territoires sur le chemin de la résilience et améliorer la qualité de l'air.

Le plan climat air énergie définit, sur la base du profil climat du territoire, la stratégie et les objectifs qui relèvent de sa compétence et de son patrimoine mais aussi de son territoire, en apportant des réponses chiffrées aux objectifs internationaux et nationaux de lutte contre le changement climatique par la déclinaison d'un programme d'actions.

**L'ensemble du PCAET s'inscrit sur une durée de 6 ans.**





Les éléments de cadrage de la mission sont précisés par les textes réglementaires et les différents guides méthodologiques. Le plan climat air énergie du Beauvaisis se doit d'être, dans son contenu et dans le processus d'élaboration, conforme aux textes de loi suivants :

- **Décret n°2016-849 du 28 juin 2016** relatif au plan climat-air-énergie territorial
- **Arrêté du 4 août 2016** relatif au plan climat-air-énergie territorial
- **Arrêté du 25 janvier 2016** relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émission de gaz à effet de serre et les plans climat-air-énergie territoriaux
- **Articles L. 229-25 et L. 229-26** du code de l'environnement
- **Articles R. 229-51 à R. 229-56** du code de l'environnement

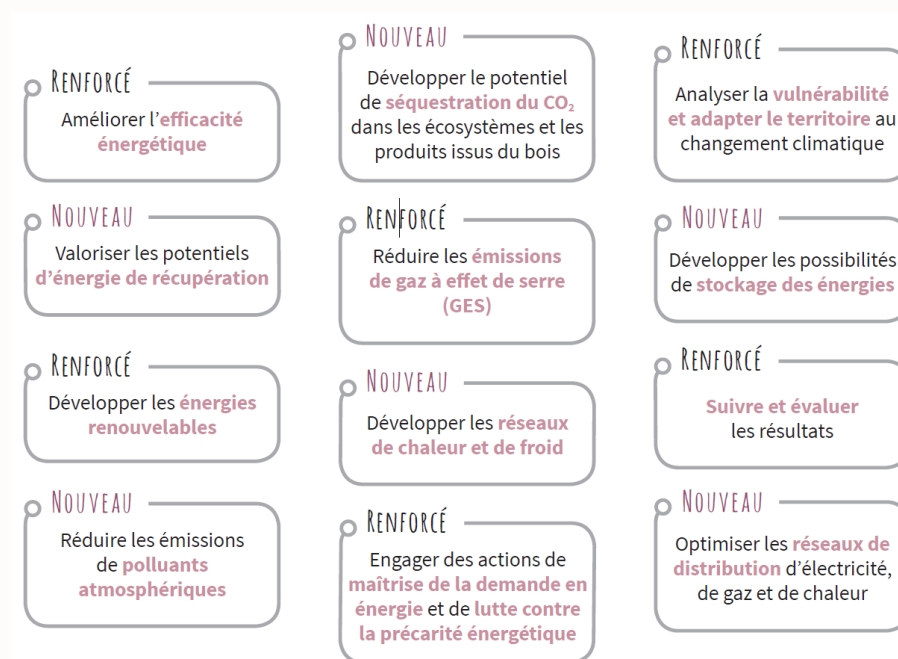




### 3 - CONTENU

La première étape de la démarche de plan climat consiste à la réalisation d'un **diagnostic territorial**. Il convient ensuite d'identifier les **enjeux** propres au territoire, puis de proposer une **stratégie**. Enfin, un **plan d'actions** permet une mise en œuvre concrète.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a enrichi le contenu des PCAET, et intégré des nouveautés par rapport à la première génération de plans climat énergie territoriaux (PCET). La figure ci-dessous résume ces évolutions.



Source : « PCAET : comprendre, construire et mettre en œuvre » ADEME, novembre 2016

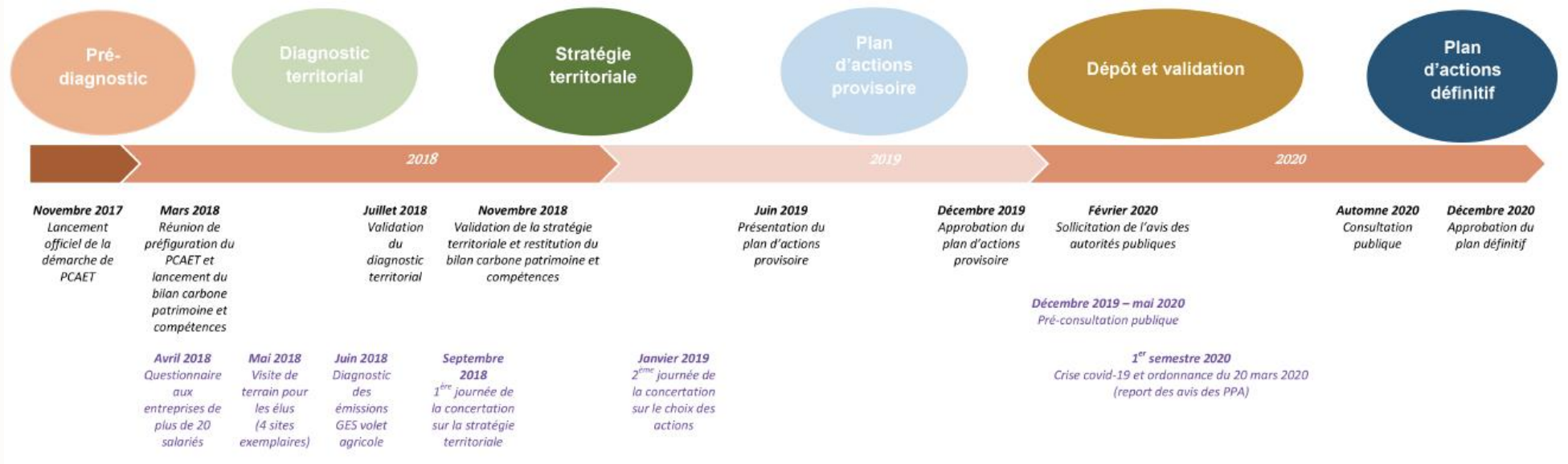




## 4 - LA DEMARCHE DU PCAET DU BEAUVAISIS

Le plan climat air énergie territorial du Beauvaisis a été lancé en novembre 2017, et a été élaboré selon le calendrier suivant :

- Diagnostic territorial jusqu'en juillet 2018
- Définition de la stratégie jusqu'en novembre 2018
- Élaboration du plan d'actions à partir de janvier 2019
- Approbation du projet de plan climat en décembre 2019 par le conseil communautaire
- Dépôt pour avis auprès des autorités publiques en février 2020
- Crise sanitaire (covid-19) et décalage des avis rendus (retour global en septembre 2020)
- Consultation publique du 12 octobre 2020 au 15 novembre 2020
- Approbation définitive du PCAET en décembre 2020







Dans le cadre de l'élaboration globale du PCAET du Beauvaisis, 3 autres démarches complémentaires ont été menées en parallèle par la collectivité : une étude de planification énergétique, un accompagnement sur toutes les questions liées à l'air extérieur et une étude de planification énergétique.

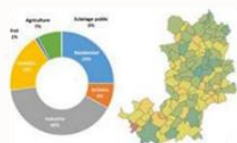
L'**étude de planification énergétique** a été menée par le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60). Elle avait pour objectifs :

- D'examiner les modalités d'approvisionnement, de consommation et de production énergétique du territoire ;
- D'identifier les potentialités de développement et d'évaluer les retombées économiques et sociales sur le territoire ;
- De permettre de monter une politique globale impactant les différents secteurs tels que la mobilité, l'agriculture, l'habitat...

Elle s'est décomposée en trois phases :

### Phase 1 : Diagnostic Connaître le profil énergétique du territoire

- Modélisation des consommations
- Recensement des lieux de production
- Diagnostic des réseaux



### Phase 2 : Perspectives Connaître toutes les potentialités du territoire

- Potentiels d'économie d'énergie
- Analyse des productions EnR possibles par filière



### Phase 3 : Plan d'actions Construire une stratégie territoriale et la décliner au niveau opérationnel

- Scénario de trajectoire énergétique
- Panel d'actions opérationnelles en concertation avec les acteurs du territoire



D'autre part, la CAB a été accompagnée par une association agréée de surveillance de la qualité de l'air (ATMO Hauts-de-France) **concernant toutes les questions liées à l'air extérieur**, et en particulier l'estimation et les potentiels de réduction des émissions directes pour les polluants atmosphériques.

L'accompagnement a porté sur :

- La réalisation du diagnostic des émissions, des concentrations, et la remise d'un rapport ;
- La stratégie aux échéances 2020, 2025 et 2030 ;
- La scénarisation des émissions dans le cadre du plan d'actions ;
- L'aide à l'élaboration d'indicateurs ;
- La sensibilisation et la communication.

Les résultats de ces études ont été incorporés au PCAET.

Enfin, une **évaluation environnementale stratégique** a été menée en parallèle du PCAET. Elle est disponible dans un document indépendant.

*Le plan climat a été élaboré avec l'appui des bureaux d'étude ETD, JPC-Partner et E&E Consultants.*

